



La justice divine

Egaux devant Dieu

La Tora a été donnée pour Israël, afin qu'elle soit appliquée sur la terre d'Israël.

Du fait que des étrangers allaient vivre dans le pays, la Tora met en garde contre une justice à deux vitesses: c'est la même loi divine et les mêmes tribunaux qui jugeront tout résident dans le pays.

La justice divine n'accepte aucun passe-droit, chaque citoyen, autochtone ou étranger sera jugé de la même manière.

במדבר פרק טו

(טז) תורה אחת ומשפט אחד יהיה לכם ולגר הגר אתכם:

תלמוד בבלי מסכת יבמות דף מ"ז ב'

א"ר חייא בר אבא אמר ר' יוחנן, גר צריך שלשה דיינים, מאי טעמא משפט כתיב ביה :

Nombres chapitre 15

16 - Même loi et même droit existeront pour vous et pour l'étranger habitant parmi vous.

Talmud de Babylone traité Yébamot page 47 b

Rabbi Hiya bar Abba enseigne au nom de Rabbi Yohanan : pour juger un étranger, il faudra un tribunal de trois juges (comme pour un Israélite). D'où savons-nous cela ? Car il est dit "un seul jugement".